

A PRO TP
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 10 A, Chemin de la Gravière
26600 MERCUROL VEAUNES

519 530 737 RCS ROMANS SUR ISERE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 21 mai 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 32 432 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 432 euros
Auquel s'ajoute :	
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	3 282 euros
Les sommes distribuables	
s'élevant ainsi à	35 714 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	35 714 euros
Soit 35,71 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 21 mai 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35 714 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux,

au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

85 715 euros, soit 85,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 85 715 euros


Certifié conforme
Le Président
SAS au capital de 25 000 €
Les Lôts – 10A chemin de la Gravière – 26600 MERCUROL
Tél : 04 75 06 84 51 – Fax : 04 75 08 75 68
Mail : jeromegory@orange.fr
Siret : 519 530 737 00013 / N°TVA intra : FR06519530737





BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 490	1 490				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	43 292	20 019	23 273	28 956	-5 683	-19.63
	Autres immobilisations corporelles	279 815	185 833	93 982	107 927	-13 945	-12.92
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 107		1 107	1 107		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	325 704	207 342	118 362	137 989	-19 628	-14.22
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	426 792		426 792	454 417	-27 625	-6.08
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	385 213		385 213	284 096	101 116	35.59
	Autres créances	57 050		57 050	92 365	-35 315	-38.23
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	180 000		180 000	179 483	517	0.29
	Disponibilités	53 124		53 124	2 045	51 078	NS
	Charges constatées d'avance (3)				2 841	-2 841	-100.00
	Total III	1 102 177		1 102 177	1 015 247	86 931	8.56
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 427 881	207 342	1 220 539	1 153 236	67 303	5.84

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

**IL N'EXISTE PAS
D' ANNEXE SIGNIFICATIVE**

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

GRAVIR CONSEIL

[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 25 000)	25 000		25 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	5 000		5 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	134 030		204 838		-70 808	-34.57
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	32 432		14 907		17 525	117.56
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	196 462		249 745		-53 283	-21.34
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	110 260		140 065		-29 805	-21.28
	Concours bancaires courants	62 916		175 124		-112 208	-64.07
	Emprunts et dettes financières diverses	24 799				24 799	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	574 686		444 482		130 204	29.29
	Dettes fiscales et sociales	137 391		112 740		24 651	21.87
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	114 026		31 080		82 946	266.88
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 024 078		903 491		120 587	13.35
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 220 539		1 153 236		67 303	5.84

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

968 807

811 437

**IL N'EXISTE PAS
D' ANNEXE SIGNIFICATIVE**

Utilisation de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

GRAVIR CONSEIL

107